

## SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT / RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Gaz butane Ultratane  
Utilisation du produit : Gaz pour les outils générateurs de chaleur alimentés au butane  
Nom de la société : Master Appliance Corp.  
Adresse : 2420 18th Street  
Racine, WI 53403  
Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 1-262-633-7791  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-535-5053 (Infotrac)

## SECTION II COMPOSITION/DONNÉES SUR LES COMPOSANTES CLASSIFICATION SGH

Gaz inflammable, 1, H220  
Gaz sous pression - Gaz liquéfié, H280

### Éléments de l'étiquette du SGH

Symbole(s) :



Mots signalétiques : Danger

### Énoncés de risque du SGH : Risques physiques

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H280 : Contient du gaz sous pression; peut exploser si chauffé.

*Le gaz peut réduire la concentration d'oxygène dans un espace clos.*

### Risques pour la santé

### Risques environnementaux

### Énoncés préventifs du SGH

#### Autres risques

*L'évaporation rapide du liquide peut causer des engelures. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent entraîner la suffocation en réduisant la concentration d'oxygène disponible. Peut causer de l'arythmie cardiaque.*

Prévention : P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes vives/des surfaces chaudes - Ne pas fumer.  
P377 : Incendie en cas de fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être colmatée en toute sécurité.  
P381 : Éliminer toutes les sources d'allumage si cela est sécuritaire.

Entreposage : P410+P403 : Protéger contre la lumière solaire. Conserver dans un endroit bien aéré.

## SECTION III COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>INGRÉDIENT</u>	<u>POURCENTAGE</u>	<u>VLE (PPM)</u>
GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ	100	1000

## SECTION IV MESURES DE PREMIERS SOINS

### Procédures de premiers soins en cas d'urgence

**Contact oculaire :** En cas de contact avec le liquide, irriguer l'œil avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Obtenir une attention médicale.

**Contact cutané :** En cas de contact avec le liquide, réchauffer graduellement la région touchée et obtenir une attention médicale s'il semble y avoir des engelures ou des dommages aux tissus. Rincer la zone affectée avec de l'eau tiède. Ne pas frotter la zone affectée. Si des ampoules apparaissent, appliquer un pansement stérile. Obtenir une attention médicale.

**Inhalation :** Amener la personne dans un endroit aéré. Pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène au besoin. Consulter un médecin.

**Ingestion :** Ce matériel est un gaz dans des conditions atmosphériques normales, il est donc peu probable qu'une ingestion se produise.

Symptômes et effets les plus importants

**Aigus :** Effet anesthésiant à forte concentration.

**Retardé :** Aucun connu ou anticipé. Se reporter à la Section 11 pour en savoir plus sur les effets d'une exposition chronique, si disponible.

**Remarque pour le médecin :** L'adrénaline et les autres médicaments sympathomimétiques peuvent causer une arythmie cardiaque chez les personnes exposées à une concentration élevée de solvants aux hydrocarbures (p. ex. dans les endroits clos ou en cas d'abus volontaire). Il est recommandé de considérer l'utilisation de médicaments ayant un potentiel arythmogénique moins élevé. Si des médicaments sympathomimétiques sont tout de même administrés, surveiller le patient pour détecter toute apparition d'arythmie cardiaque.

## SECTION V MESURES EN CAS D'INCENDIE

### **Moyens d'extinction appropriés :**

Pulvérisation d'eau, Brume d'eau, Mousse, Produit chimique sec ou Dioxyde de carbone. Le dioxyde de carbone peut entraîner le déplacement de l'oxygène. Être prudent lors d'application de dioxyde de carbone dans un espace clos.

### **Procédures en cas d'incendie :**

Si l'incendie n'en est plus à sa phase initiale, il est recommandé que les premiers répondants se trouvant immédiatement dans la zone dangereuse portent des vêtements de protection. Si le potentiel de risque chimique est inconnu ou si l'incendie fait rage dans un espace clos, il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. Porter également tout autre équipement de protection approprié en vertu de la situation (se reporter à la Section 8). Isoler immédiatement la zone dangereuse et tenir le personnel non autorisé à l'écart de celle-ci. Colmater tout déversement ou fuite si cela peut être effectué en toute sécurité. Sinon, laisser le feu brûler. Déplacer les contenants non endommagés hors de la zone dangereuse si cela peut être effectué en toute sécurité. La pulvérisation d'eau peut être utile pour réduire la génération de vapeurs ou disperser celles-ci et pour protéger le personnel. Refroidir l'équipement exposé à l'incendie avec de l'eau, si cela peut être effectué en toute sécurité.

### **Risques d'incendie et d'explosion inhabituels :**

Extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce matériel peut être allumé par la chaleur, des étincelles, des flammes ou autres sources d'allumage. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une grande distance et atteindre une source d'allumage où elles pourront être enflammées, créer un retour de flamme ou exploser. Peut représenter un risque d'explosion vapeur/air à l'intérieur, dans des espaces clos, à l'extérieur ou dans les égouts. Si le contenant n'est pas bien refroidi, il peut céder à cause de la chaleur des flammes. Les drains peuvent être bouchés et les vannes peuvent cesser de fonctionner suite à la formation de glace, possible si une importante quantité de gaz liquéfié s'évapore rapidement. Ne pas laisser les écoulements du processus de lutte contre l'incendie pénétrer dans les drains ou les cours d'eau - cela peut représenter un risque d'explosion dans les drains, qui pourraient être enflammés à nouveau.

### **Produits de combustion dangereux :**

La combustion peut créer de la fumée, du monoxyde de carbone et d'autres produits provenant d'une combustion incomplète. Il y a également une possibilité de formation d'oxydes d'azote et de soufre.

*Se reporter à la Section 9 pour connaître les propriétés inflammables, incluant le point d'éclair et les limites d'inflammabilité (explosif).*

## SECTION VI MESURES EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

### Étapes à suivre si du matériel est libéré ou renversé

Éviter les sources d'allumage - aérer la zone. Utiliser une brume d'eau pour entraîner l'évaporation ou aérer la zone. Protéger le corps contre tout contact avec le liquide. Si l'espace est clos, utiliser un appareil respiratoire autonome. Obtenir les conseils d'un service d'incendie local.

**Précautions personnelles :** Extrêmement inflammable. Les déversements du produit liquide représentent un risque d'incendie et peuvent entraîner la formation d'une atmosphère explosive. Éloigner toutes les sources d'allumage et tout métal chaud du déversement si cela peut être effectué en toute sécurité. L'utilisation d'équipement électrique antidéflagrant est recommandée. Prendre garde à l'accumulation de gaz dans les zones plus basses ou fermées; on peut y retrouver une concentration explosive de produit. Empêcher de pénétrer dans les drains et dans tout endroit où le produit peut s'accumuler. Aérer la zone et laisser le produit s'évaporer. Rester en amont et à l'écart du déversement. Éviter tout contact direct avec le matériel. Aviser les personnes se trouvant en aval, isoler immédiatement la zone et tenir le personnel non autorisé à l'écart en cas de déversement plus important. Porter de l'équipement de protection approprié, incluant une protection respiratoire, si les conditions l'exigent (se reporter à la Section 8). Se reporter aux Sections 2 et 7 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les risques et les mesures préventives.

**Précautions environnementales :** Colmater tout déversement ou fuite si cela peut être effectué en toute sécurité. La pulvérisation d'eau peut être utile pour réduire la génération de vapeurs ou disperser celles-ci. En cas de déversement sur l'eau, en aviser les autorités pertinentes et prévenir de la propagation de tout risque.

**Méthode de rétention et de nettoyage :** Aviser les autorités pertinentes conformément aux règlements applicables. Les mesures recommandées sont basées sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce matériel; les conditions locales et la réglementation peuvent cependant influencer ou limiter les choix de mesures appropriées à prendre.

## SECTION VII MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Précautions pour une manutention sûre :** Se conformer aux règlements d'état et locaux portant sur les gaz de pétrole liquéfiés. Se conformer au feuillet no 58 du NFPA. Tenir à l'écart de la chaleur ou des sources d'allumage. Interdire de fumer dans les zones d'entreposage ou d'utilisation. Prendre des mesures préventives contre les décharges d'électricité statique. Utiliser des bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter de l'équipement de protection approprié (se reporter à la Section 8).

Le contenu est sous pression. Les gaz peuvent s'accumuler dans des espaces clos et limiter la quantité d'oxygène disponible pour la respiration. N'utiliser qu'avec une aération appropriée. L'utilisation d'équipement électrique antidéflagrant est recommandée et peut être requise (se reporter aux codes d'incendie appropriés). Une charge électrostatique peut s'accumuler et représenter un risque lors de la manutention ou du traitement de ce matériel. Pour éviter les incendies et les explosions, assurer la dissipation de l'électricité statique lors des transferts en mettant à la masse et en reliant les contenants et l'équipement avant de transférer le matériel. Ne pas entrer dans des espaces clos comme des réservoirs ou des puits sans suivre les procédures d'entrée pertinentes, comme celles prévues par les normes ASTM D-4276 et 29CFR 1910.146.

**AVERTISSEMENT :** Sauf si autrement spécifié, aucun agent odorant n'est ajouté à ce produit. Il est impossible de se fier à son odorat pour détecter une fuite! Utiliser des méthodes de détection des gaz appropriées, si disponibles et efficaces, pour détecter toute fuite.

**Conditions pour un entreposage sûr :** Assurer que le contenant est bien fermé et doté d'une étiquette appropriée. Utiliser et stocker ce matériel dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des sources de chaleur, de la lumière directe du soleil, des surfaces de métal chaudes et de toute source d'allumage. N'entreposer que dans des contenants approuvés. Placer des panneaux pour indiquer « Pas de cigarette ni de flammes vives ». Tenir à l'écart de tout matériau incompatible (se reporter à la

Section 10). Protéger le contenant contre tout dommage physique. Un entreposage extérieur ou dans un endroit séparé est préférable. Un entreposage intérieur doit être conforme aux normes OSHA et aux codes d'incendie applicables. Les contenants « vides » peuvent contenir des résidus et être dangereux. Ne pas mettre les contenants sous pression et ne pas les couper, les souder, les braser, les perforer, les meuler ou les exposer à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou autres sources d'allumage. Ils pourraient exploser et causer des blessures, voire la mort. Éviter toute exposition d'une bonbonne de gaz comprimé à une température excédant 51,6 °C (125 °F). Les bonbonnes de gaz doivent être entreposées à l'extérieur ou dans un entrepôt bien aéré, dans un endroit qui n'est pas plus bas que le niveau du sol et où il est possible de les enlever rapidement en cas d'urgence.

## SECTION VIII CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### Limites d'exposition

Composante	ACIGH (MPT ppm)	OSHA (MPT ppm)
GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ	1000	

**Contrôles d'ingénierie :** Si les pratiques d'aération actuelles ne sont pas adéquates pour maintenir les concentrations dans l'air sous le seuil d'exposition établi, il est possible que des contrôles d'ingénierie supplémentaires soient requis.

### Protection personnelle :

**Protection oculaire/faciale :** L'utilisation d'une protection oculaire (comme des lunettes anti-éclaboussures) conforme aux ou excédant les exigences de la norme ANSI Z.87.1 est recommandée en cas de contact oculaire potentiel avec le liquide. Selon les conditions d'utilisation, un masque pourrait être nécessaire.

**Protection cutanée :** Le port de gants étanches et isolés est recommandé.

**Protection respiratoire :** Il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire autonome (APRA) homologué par le NIOSH, ou un appareil équivalent, fonctionnant par demande de pression ou autre mode de pression positive dans les situations où une déficience en oxygène est possible (concentration en oxygène inférieure à 19,5 pour cent), si la concentration d'exposition est inconnue ou si la situation présente un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS). Il est recommandé de suivre un programme de protection respiratoire se conformant aux normes OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 si les conditions au travail peuvent exiger l'utilisation d'un respirateur.

Les suggestions fournies dans cette section en tant que contrôles d'exposition et de types spécifiques d'équipement de protection à utiliser sont basées sur les renseignements disponibles. Les utilisateurs devraient s'informer auprès du fabricant spécifique pour confirmer les caractéristiques de performance de leur équipement de protection. Les situations spécifiques peuvent nécessiter une consultation avec des professionnels d'hygiène, de sécurité ou d'ingénierie du secteur industriel.

## SECTION IX PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect et odeur :** GAZ LIQUÉFIÉ TRANSPARENT, INCOLORE DÉGAGEANT LA DOUCE ODEUR DU PÉTROLE.

**Seuil d'odeur :** Aucune donnée

**pH :** Non applicable

<b>Point de fusion/congélation :</b> Aucune donnée	<b>Point initial/plage d'ébullition :</b> -12,6 à -0,5 °C
<b>Point d'éclair (méthode) :</b> -104 °C (-156 °F) (ESTIMÉ)	<b>Taux d'évaporation :</b> (+9,3° à +31,1 °F) > 1 (OXYDE DE DIÉTHYLE = 1,0)
<b>Limite inférieure d'explosion :</b> 1,9 % (vol.) Gaz dans l'air	<b>Limite supérieure d'explosion :</b> 9,5 % (vol.) Gaz dans l'air
<b>Pression de vapeur à 21 °C (70 °F) :</b> 2 BAR (31 lb/po <sup>2</sup> )	<b>Densité de vapeur (air = 1,00) :</b> 1,933
<b>Gravité relative (H<sub>2</sub>O = 1,00) :</b> 0,574	<b>Solubilité dans l'eau à 21 °C (70 °F) :</b> 0,008 %
<b>Pourcentage de volatilité par 100 % volume :</b>	<b>Température d'autocombustion :</b> Aucune donnée
<b>Donnée de décomposition :</b> Aucune donnée	<b>Viscosité :</b> Aucune donnée

## SECTION X STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable

**Polymérisation dangereuse :** Ne peut se produire

**Incompatibilité (matériaux à éviter) :** Aucun

**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone, vapeurs d'hydrocarbure volatile

**Conditions à éviter :** Chaleur élevée, étincelles, flammes vives

## SECTION XI RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Effet d'une exposition excessive

**Ingestion :** Ingestion improbable.

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs peut avoir des effets anesthésiants et entraîner une impression d'euphorie. Une exposition prolongée peut causer une accélération de la respiration, des maux de tête, des étourdissements, une narcose, une perte de conscience et le décès par asphyxie, selon la concentration et la durée de l'exposition.

**Contact cutané :** Le contact avec le liquide en évaporation peut causer des engelures.

**Contact oculaire :** Le liquide peut causer une irritation grave, de la rougeur, du larmoiement, une vision brouillée et possiblement des engelures.

**Toxicité organique ciblée spécifique (exposition unique) :** Il est improbable qu'une seule exposition puisse avoir des effets organiques.

**Toxicité organique ciblée spécifique (expositions répétées) :** Il est improbable qu'une exposition répétée puisse avoir des effets organiques.

**Cancérogénicité :** Il est improbable que le produit puisse causer le cancer. Cette substance n'est pas considérée comme un agent cancérogène par l'IARC, le NTP et l'OSHA.

**Potentiel mutagène des cellules germinales :** Aucun effet mutagène héritable anticipé.

**Toxicité pour la reproduction :** Aucune toxicité sur la reproduction anticipée.

**Autres commentaires :** Une concentration élevée du produit peut réduire la quantité d'oxygène disponible pour la respiration, surtout dans un espace clos. L'hypoxie (manque d'oxygène) pendant la grossesse peut avoir un effet néfaste sur le fœtus en développement.

### **Renseignements sur les effets toxicologiques des composantes**

#### Propane

**Organes ciblés :** Aucun effet systémique ou neurotoxique n'a été remarqué chez les rats exposés à des concentrations de propane atteignant 12 000 ppm pendant 28 jours.

**Toxicité pour la reproduction :** Aucun effet néfaste sur la reproduction et le développement n'a été observé chez les rats exposés à du propane; concentration sans effet néfaste observé = 12 000 ppm.

#### n-Butane

**Organes ciblés :** Aucun effet systémique ou neurotoxique n'a été remarqué chez les rats exposés à des concentrations de butane atteignant 9 000 ppm pendant 28 jours.

**Toxicité pour la reproduction :** Aucun effet néfaste sur la reproduction et le développement n'a été observé chez les rats exposés à du butane; concentration sans effet néfaste observé = 12 000 ppm.

#### Isobutane

**Organes ciblés :** Aucun effet systémique ou neurotoxique n'a été remarqué chez les rats exposés à des concentrations d'isobutane atteignant 9 000 ppm pendant 28 jours.

**Toxicité pour la reproduction :** Aucun effet néfaste sur le développement n'a été remarqué chez les rats exposés à des concentrations d'isobutane atteignant 9 000 ppm. Les indices de fertilité et d'accouplement étaient peut-être affectés à 9 000 ppm, mais aucun effet n'a été observé à 3 000 ppm.

## SECTION XII RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité** : Les gaz de pétrole s'évaporeront rapidement de la surface; il est donc improbable qu'ils aient un effet néfaste significatif sur les environnements aquatiques. Catégorisation Aucun risque catégorisé.

**Persistance et dégradation** : Les hydrocarbures présents dans ce matériels son considérés intrinsèquement biodégradables. En pratique, il est peu probable que les gaz d'hydrocarbures restent en solution suffisamment longtemps pour que la biodégradation soit un processus avec perte significative.

**Potentiel de bioaccumulation** : Aucun potentiel de bioaccumulation anticipé.

**Mobilité dans le sol** : Étant donné la volatilité extrême des gaz de pétrole, l'air est le seul compartiment environnemental dans lequel ils sont présents. Dans l'air, ces hydrocarbures sont photo-dégradés par réaction avec les radicaux hydroxyles et la demi-vie des gaz varie de 3,2 jours pour le n-butane à 7 jours pour le propane.

**Autres effets néfastes** : Aucun anticipé.

## SECTION XIII RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION

### Élimination des déchets

- (1) Récupération mécanique
- (2) Combustion dans un endroit sûr (vapeurs)
- (3) Échappement dans l'atmosphère dans un endroit sûr (aucune flamme vive)

*\*\* Conforme à tous les règlements d'état et locaux \*\**

## SECTION XIV RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

### Renseignements sur le transport

UN1075, GAZ DE PRÉTROLE LIQUÉFIÉS, 2.1  
GAZ INFLAMMABLE ÉTIQUETÉ/SIGNALÉ

## SECTION XV RÉGLEMENTATION

### Renseignements réglementaires

#### **Inventaires de produits chimiques**

**TSCA aux É.-U.** : Tous les composantes de ce produit sont indiquées sur l'inventaire TSCA.

**EINECS en Europe** : Tous les composantes de ce produit sont indiquées sur l'EINECS.

**Liste intérieure des substances (LIS) au Canada** : Ce produit et toutes ses composantes sont indiqués sur la LIS canadienne.

**AICS en Australie** : Tous les composantes de ce produit sont indiquées sur l'AICS.

**ECl en Corée** : Tous les composantes de ce produit sont indiquées sur l'inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI).

**MITI au Japon (ENCS)** : Tous les composantes de ce produit sont indiquées sur le MITI.

#### **SARA Title III :**

**CERCLA/SARA (Section 302) Substances extrêmement dangereuses et TPQ (en kilogrammes (livres)) :**

Ce matériel ne contient rien qui se rapporte sur les exigences des normes SARA 302 et 40 CFR 372.

#### **Catégorie de risque SARA (311, 312) :**

Dangereux pour la santé : Oui      Risque de santé chronique : Non  
Risque d'incendie : Oui      Risque relié à la pression : Oui

**Produits chimiques SARA (313) :** Non mentionné

**Proposition 65 de la California** : Ce matériel ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la California comme ayant un potentiel de causer des cancers, des malformations congénitales ou autres problèmes liés à la reproduction aux concentrations pouvant atteindre les exigences d'avertissement en vertu de la Proposition 65 de la California.

## Catégorisation EC :



F+ Extrêmement inflammable

## Phrases de risque :

12 Extrêmement inflammable.

## Phrase de sécurité :

9 Conserver le contenant dans un endroit bien aéré.

16 Tenir à l'écart des sources d'allumage. Ne pas fumer à proximité.

33 Prendre des mesures préventives contre les décharges d'électricité statique.

## SECTION XVI AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conserver et utiliser dans un endroit bien aéré, à l'écart de la chaleur ou des sources d'allumage. Interdire de fumer dans les zones d'entreposage ou d'utilisation.

Les renseignements contenu dans cette fiche signalétique sont corrects au meilleur de notre connaissance et de nos croyances et des renseignements à notre disposition à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont destinés à ne servir que de source de conseils pour assurer la manutention, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération sûrs de ce produit et ne doivent aucunement être considérés comme une garantie ou des caractéristiques de qualité. Les renseignements ne concernent que le matériel spécifique désigné et pourraient ne pas être valides si le matériel est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou d'autres procédés, sauf si spécifié dans le texte.

## ÉVALUATIONS NPCA - HMIS

SANTÉ 1

INFLAMMABILITÉ 4

RÉACTIVITÉ 0

PROTECTION PERSONNELLE - (Renseignements sur la protection personnelle : doivent être fournis par l'utilisateur)

Version No. 1

Date de préparation : Le 6 octobre 2014